



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

OBJET : PRÉVENTION

46/Vidéoverbalisation
Comité d'Ethique - Création

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20250410-DEL20250410-46-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

ETAT DE PRESENCE POINT 46

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	35
Absents représentés.....	10
Absents excusés.....	2
Absents non excusés.	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DIX AVRIL à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 46

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, Mme RAER, M. BADI, M. KHALED, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. THOMAS, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par Mme LALANDE,
M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. BOUILLAUD, Conseiller municipal, représenté par Mme LE FRANC,
Mme MANGIN, Conseiller municipal, représentée par Mme MISSLIN,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. THOMAS,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

M. AUBRY, Conseiller municipal,
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20250410-DEL20250410-46-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



PRÉVENTION

46/Vidéoverbalisation

Comité d'Ethique - Création

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, et suivants,

vu sa délibération du 23 septembre 2013 approuvant la verbalisation électronique sur le territoire d'Ivry-sur-Seine,

vu sa délibération du 22 juin 2023 relative à l'installation de la vidéo-verbalisation sur le territoire de la commune d'Ivry-sur-Seine,

considérant la volonté d'assurer un suivi de l'impact du dispositif sur les problématiques de stationnement,

considérant la volonté de créer un comité éthique dédié à l'évaluation de l'impact du dispositif de vidéoverbalisation sur les problématiques de stationnement,

considérant la mise en place du dispositif de vidéoverbalisation dans la Commune et la nécessité d'un suivi éthique garantissant la transparence et le respect des libertés individuelles,

considérant l'importance d'une représentation équilibrée et pluraliste des sensibilités politiques, des quartiers et des genres au sein du comité éthique,

considérant que le comité éthique aura pour mission d'évaluer l'impact du dispositif de vidéoverbalisation sur les problématiques de stationnement et d'émettre des recommandations adaptées,

vu la charte, ci-annexée,

vu le règlement, ci-annexé,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 41 voix pour, 4 abstentions

ARTICLE 1 : DECIDE la création d'un comité éthique chargé d'évaluer l'impact du dispositif de vidéoverbalisation sur la commune d'Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 : APPROUVE la composition du comité éthique, constitué de 11 membres titulaires et de 4 suppléants, tirés au sort selon des critères d'égalité, sous la présidence de

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20250410-DEL20250410-46-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

l'adjoint.e au Maire en charge de la propreté de l'espace public, de la tranquillité publique et de la prévention de la délinquance.

ARTICLE 3 : PRECISE que le comité éthique se réunira deux fois par an et pourra émettre des recommandations sur l'évolution du dispositif.

ARTICLE 4 : ADOPTE la charte du comité éthique et son règlement intérieur, annexés à la présente délibération.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/04/2025